



SOUS-MONTMORENCY

Direction de Commande publique

AB/CT/JR

N°2025-404

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 26 SEP. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Contrat n°C25056 relatif à l'organisation d'un spectacle de Noël à l'espace culturel « Le Trèfle » de Soisy-sous-Montmorency pour le Relais Petite Enfance « Les Premiers Pas ».

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'une entreprise pour l'organisation d'un spectacle de Noël à l'espace culturel « Le Trèfle » de Soisy-sous-Montmorency pour le Relais Petite Enfance « Les Premiers Pas »,

CONSIDERANT la proposition du Centre de Création et de Diffusion Musicales (C.C.D.M), domiciliée 36 C rue Bouton Gaillard à VAUX LE PENIL (77000),

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer le contrat avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales (C.C.D.M), domiciliée 36 C rue Bouton Gaillard à VAUX LE PENIL (77000) pour un montant de **1 000€ T.T.C** afin d'organiser un spectacle de Noël pour le Relais Petite Enfance « Les premiers pas ».

Article 2 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 3 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 26 SEP. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 26 SEP. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

26 SEP. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Découper et déposer en préfecture
095-219505989-20250926-C25056-CC
Date de réception préfecture : 26/09/2025